

Examen professionnel pour l'accès au corps des TFR

Un arrêté du 29/07/2026 annonce l'examen professionnel pour accès au corps des Technicien·nes Formation Recherche (TFR) au titre de 2026, cet arrêté est disponible sur le site légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054569597>

Une note de service, plus complète, sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#) dans la partie « Service des ressources humaines » des sommaires, nous vous recommandons de la lire.

Le nombre de places offertes est de 7.

Inscriptions :

- Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 24/09/2026 au 26/10/2026 à minuit (heure de Paris).
- La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 02/11/2026.

Épreuve d'admission (20 min) :

Il s'agit d'un entretien avec le jury à partir d'un dossier (CV de 2 pages max + état des services), à déposer avant le 2 novembre. L'oral débute à partir du 1er décembre.

Déroulé :

Exposé du candidat (5 min max) sur son parcours d'adjoint technique et les compétences acquises Échange avec le jury (reste du temps) pour évaluer motivation et aptitude au poste de technicien de classe normale Notation : seul l'entretien est noté (0 à 20), le dossier ne l'est pas. Note éliminatoire

si inférieure à 5/20.

Résultats :

La liste des résultats d'admission sera publiée à partir du **3 décembre 2026** sur le site : <https://recrutement.agriculture.gouv.fr/nos-concours/> rubrique « résultats ».

Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen professionnel :

- Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours. ([Article 21](#) du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 et pour les agent·es non titulaire, [article 6](#) du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007).
- Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :
 - Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
 - Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
 - Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
 - Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
 - Consultez les **plannings des épreuves orales**.
 - Retrouvez les **résultats d'admissibilité et**

d'admission pour connaître votre statut après chaque épreuve.

- Des formations d'aide à la préparation :
 - Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** :
<https://formco.agriculture.gouv.fr/>
 - Des **formations de « Préparation à l'oral »** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
 - Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** :
<https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.
 - Le SNASUB, syndicat ami de la FSU met à disposition un guide très utile pour aider à la préparation de l'oral :
<https://snasub.fsu.fr/notre-guide-bien-preparer-loral-dun-concours/>